



Déclaration de santé pour assurance prêt habitation

Par **nini7623**, le **09/03/2008** à **11:30**

Bonjour, rnJe vais acheter une maison avec mon ami, et j'ai eu une lésion cérébrale en novembre 1999 avec crises d'épilepsies. J'ai eu un traitement jusqu'en 2007 et des examens tous les ans. Je n'ai plus aucun symptômes ni trace.rnSeulement je ne peux pas remplir la déclaration de santé auprès des assurances, je dois remplir le questionnaire de santé. rnJ'aurais donc pas mal de surprise voir des exclusions. rnQuels sont les risques en cas de fausses déclarations ? à court terme et à long terme. Peuvent-ils s'en apercevoir sans que j'ai de soucis ? Peuvent-ils nous supprimer notre crédit ? rnVous remerciant de l'intérêt que vous porterez à ma demande.rnCordialement.

Par **jeetendra**, le **10/03/2008** à **10:19**

bonjours, en cas de fausse declaration de votre part relativement au questionnaire de santé vous ne serez pas assuré en cas de sinistre par l'assureur, cordialement